



CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2011-2012

RB

Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

Procès-verbal de la réunion du 14 novembre 2011

ORDRE DU JOUR :

1. Information par Mme la Ministre de la Coopération sur la préparation du 4e Forum sur l'efficacité de l'aide à Busan
2. Information par Mme la Ministre de la Famille sur le volet du logement des demandeurs d'asile
3. Adoption de la liste des documents transmis par les institutions européennes entre le 5 et le 11 novembre 2011
4. Divers

*

Présents : M. Marc Angel, Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Xavier Bettel, M. Fernand Boden, M. Félix Braz, M. Félix Eischen, Mme Lydie Err, M. Ben Fayot, Mme Marie-Josée Frank, M. Norbert Hauptert, M. Paul Helminger, M. Fernand Kartheiser, Mme Lydia Mutsch, M. Marcel Oberweis, Mme Lydie Polfer

Mme Marie-Josée Jacobs, Ministre de la Famille et de l'Intégration, Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire

M. Marc Bichler, Directeur de la Coopération au Développement

M. Georges Ternes, Direction de la Coopération au Développement

Mme Christiane Martin, Ministère de la Famille

Mme Rita Brors, Service des Relations internationales

M. Jean-Paul Bever, Service des Relations publiques

*

Présidence : M. Ben Fayot, Président de la Commission

*

1. **Information par Mme la Ministre de la Coopération sur la préparation du 4e**

Forum sur l'efficacité de l'aide à Busan

Mme la Ministre informe qu'après les conférences de Paris et d'Accra, le Forum sur l'efficacité de l'aide à Busan est un important rendez-vous ayant comme but de tirer le bilan sur l'efficacité de l'aide à la coopération au développement. Cette conférence devra se confronter aux Objectifs du Millénaire et à leur échéance en 2015, ainsi qu'à un changement de mentalités et de méthodes. Il est envisagé de définir une nouvelle relation entre les bailleurs de fonds et les pays partenaires. Les engagements pris à Paris et à Accra restent en vigueur, mais la responsabilité des acteurs sur le plan national et régional sera renforcée, notamment en englobant la société civile et le secteur privé. La coopération triangulaire et Sud-Sud, de nouveaux acteurs comme la Chine et de nouveaux défis comme la lutte contre le changement climatique sont des éléments qui doivent être pris en compte. Mme la Ministre souligne qu'il faut cependant veiller à ce que les fonds utilisés pour la lutte contre le changement climatique restent complémentaires à ceux destinés à la coopération au développement et ne les remplacent pas. Les négociations se font au niveau de l'Union européenne, au niveau du G-20 où la France et la Grande-Bretagne jouent un rôle important, et au niveau de l'OCDE.

Le Luxembourg défend la position que les Objectifs du Millénaire doivent être poursuivis et maintenus comme priorité. Le rôle de la coopération Sud-Sud et le rôle des ONG n'étant pas assez pris en compte dans les déclarations de Paris et d'Accra, la position luxembourgeoise tend à mettre un accent sur ces éléments. La définition des responsabilités et la fixation d'objectifs chiffrés sont d'autres éléments importants du point de vue luxembourgeois. La Chine, le Brésil, l'Afrique du Sud et le Mexique participent pour la première fois aux négociations. Malgré les réticences en ce qui concerne la transparence de l'aide et la présence d'éventuelles arrière-pensées, ces pays fournissent une aide importante pour améliorer les infrastructures aux pays partenaires, p. ex. en construisant des aéroports dans des délais très courts. La question se pose si le texte final doit être rédigé de façon à pouvoir satisfaire également ces nouveaux acteurs ou s'il est de mise de fixer des buts plus ambitieux, même s'ils ne seront pas partagés par tous les participants. Le Luxembourg se prononce pour le maintien d'un certain niveau dans la fixation des buts.

Débat

Mme la Ministre répond aux questions des membres de la commission. Il y a lieu d'en retenir les éléments suivants.

L'acquisition de terres en Afrique et l'introduction d'une agriculture industrielle par la Chine est un grand problème pour la sécurité alimentaire des pays africains. L'Union européenne propage plutôt une agriculture artisanale. Cette question ne sera probablement pas abordée au Forum de Busan.

Les réformes au niveau de l'OMC restent dans une impasse. La formule de pouvoir importer et exporter « tout sauf les armes » est une solution à laquelle se contentent beaucoup de pays partenaires.

La position de l'Union européenne est discutée au sein du Conseil Développement. Le Luxembourg y défendra sa position de vouloir arriver à un texte final ambitieux. La prise de décision lors de la Conférence à Busan se fera selon le principe du consensus.

Le Forum à Busan est la dernière conférence prévue pour discuter sur l'efficacité de l'aide. D'autres conférences, p. ex. celles de Durban ou Rio, traiteront d'autres sujets. Une session spéciale sur le rôle des femmes est prévue, tandis que le changement climatique ne fait pas l'objet du Forum, ce sujet étant traité à la Conférence de Durban. Certains pays sont réticents parce qu'ils n'ont pas participé aux conférences antérieures et n'ont pas été impliqués lors de la fixation de certains buts. Il est évident que les conséquences d'une inactivité dans ce domaine auront des répercussions sur tous les pays du monde. Le sujet de l'impôt sur les transactions financières dépasse largement le cadre de l'aide au développement. Il serait pourtant souhaitable que des fonds collectés dans ce contexte puissent être mis à disposition de pays en développement.

La résolution du Parlement européen sur la Conférence à Busan diffère entre « pays chouchou de l'aide » et « pays orphelins de l'aide ». Les pays partenaires de la coopération luxembourgeoise sont en règle générale des pays « orphelins de l'aide », le Cambodge comptant pourtant parmi les « pays chouchou » avec une forte présence de l'aide internationale. Il n'y a presque pas de présence au Myanmar parce que ce pays se renferme à l'aide internationale.

En ce qui concerne les incohérences de la politique de développement de différents acteurs internationaux, il est important de convaincre les pays partenaires de suivre la voie du développement durable à long terme au lieu de rechercher des solutions à court terme qui mèneront à des problèmes ultérieurs.

2. Information par Mme la Ministre de la Famille sur le volet du logement des demandeurs d'asile

Mme la Ministre de la Famille et ses collaborateurs informent sur la situation du logement des demandeurs d'asile. Alors qu'en 2010, il s'agissait de loger en moyenne 40 personnes par mois, le chiffre a fortement augmenté au cours de 2011 et atteint actuellement 150 personnes par mois, dont la majorité sont des Roms. Dans les années 1990, le Luxembourg a déjà connu une vague de demandeurs d'asile suite à la guerre dans les Balkans. Nombre d'entre eux ont reçu le statut de réfugié et une grande partie ont entretemps quitté le pays. En décembre 2010, 1.200 personnes logeaient dans les foyers d'accueil. Entre 2005 et 2010, une partie des foyers a été fermée, le standard de propreté et de sécurité n'ayant pas été suffisant. Le Foyer Don Bosco et le Foyer Marienthal sont reconstruits.

Il est particulièrement difficile de trouver des places pour les Roms. Ce phénomène ne se limite pas au Luxembourg, d'autres pays européens étant dans la même situation. En collaboration avec d'autres administrations, des communes, la Caritas et la Croix Rouge, des efforts ont été faits au cours des derniers mois pour trouver des logements appropriés. Mme la Ministre est particulièrement reconnaissante du fait que la FNEL, les Guides et Scouts et le Service Nationale de la Jeunesse aient mis à disposition des infrastructures peu utilisées en hiver. Or, cette solution n'est que provisoire, les activités de ces associations redémarrant en avril. D'autres possibilités provisoires ont été mises à disposition, permettant le logement d'un total de 569 personnes à court terme. Certaines propositions, comme la mise à disposition d'un hall dans une zone industrielle, ont échoué à cause des mesures de sécurité qui auraient été nécessaires pour protéger notamment les enfants (circulation très fréquente de camions lourds). Dans d'autres cas, des solutions ont échoué par le manque de coopération des communes concernées.

Le besoin en logements pour demandeurs d'asile se chiffre à cinq nouveaux foyers répartis géographiquement sur le territoire du Grand-Duché et ayant une capacité d'une centaine de personnes pour chaque foyer. Bien qu'il s'agisse de loger jusqu'à 2.000 personnes, il est exclu d'ouvrir 20 nouveaux foyers. Il faut savoir que les besoins changent avec chaque vague de demandeurs d'asile. Actuellement, il s'agit pour la grande majorité de familles venant dans le pays, tandis que les demandeurs d'asile venant d'Afrique sont pour la plupart des célibataires. Les besoins en logement sont donc soumis à des changements difficilement prévisibles.

Le budget de 2011 ayant prévu 7 millions d'euros pour le logement de demandeurs d'asile a été dépassé de 4 millions d'euros. Ce chiffre ne concerne que le logement par le Ministère de la Famille, d'autres frais s'y ajoutant comme p. ex. la scolarité des enfants, l'approvisionnement en aliments, etc.

Il se pose la question de savoir comment l'afflux de demandeurs d'asiles pourra être géré si le chiffre atteindra constamment 200 personnes par mois. Les réticences ne se limitent pas aux communes, mais se font entendre p. ex. par le biais du courrier des lecteurs dans la presse.

Mme la Ministre communique quelques statistiques. Le Canton de Luxembourg met à disposition 0,38 % de ses logements, Esch-sur-Alzette 0,24%, Capellen 0,15%, Mersch 0,53%, Clervaux 1,10%, Diekirch 0,52%, Rédange 1,71%, Vianden 0,52%, Wiltz 1,28%, Echternach 2,4%, Grevenmacher 0,42% et Remich 0,42%. Une solution serait d'introduire un quota minimal que chaque Canton doit respecter. La répartition des demandeurs d'asile dans des petites entités (appartements ou logements unifamiliaux) aurait comme conséquence que les enfants doivent fréquenter l'école communale, alors que dans les foyers, des cours spéciaux plus appropriés peuvent être organisés. Ceci est d'autant plus pertinent qu'il est connu que les perspectives de pouvoir rester dans le pays sont très faibles. 70 demandeurs d'asile sont actuellement logés par des personnes privées.

Débat

Mme la Ministre répond aux questions des députés, en fournissant les informations supplémentaires suivantes.

Un certain nombre de logements ont dû être fermés pour cause d'insalubrité. Le dialogue a été cherché avec les bourgmestres d'un grand nombre de communes et avec le Syvicol. Les demandeurs d'asile doivent être logés dès leur arrivée, peu importe si le pays se trouve en période préélectorale ou non. Des courriers ont été adressés à toutes les communes, mais l'écho n'était pas très convaincant. Dans les années 1990, la situation était différente parce que les demandeurs d'asile provenaient de pays en état de guerre et étaient mieux acceptés.

Le Luxembourg a signé une série de Conventions internationales l'obligeant à prendre ses responsabilités en ce qui concerne l'accueil des demandeurs d'asile, le logement, l'accès aux soins médicaux, la scolarité des enfants et les possibilités de mener une vie décente, même s'il est clair que leur demande d'asile ne pourra avoir des suites favorables.

Les premiers demandeurs d'asile déboutés dans le cadre de l'actuelle vague

originaire des pays des Balkans doivent quitter le pays. Ce fait provoque également des réactions au sein de la société civile. Pour les personnes concernées, il est probablement plus facile de quitter le pays après un court délai qu'après un séjour prolongé. Une famille a quitté le foyer au moment où sa demande d'asile a été refusée, sans qu'on sache si cette famille est retournée dans son pays ou non.

Le Président de la commission présente les statistiques qui ont été fournies par le Ministre de l'Immigration. En 2011, 267 rapatriements ont eu lieu, dont 152 en Serbie, 66 au Kosovo, 12 en Macédoine. Il s'agissait de 19 rapatriements forcés et 248 rapatriements volontaires.

Les demandeurs d'asile provenant de certains pays des Balkans sont exempts de l'obligation de visa. Conformément aux dispositions de visa en vigueur, le Ministre de l'Immigration a adressé, ensemble avec son homologue belge, un courrier à la Commission européenne pour rendre les instances européennes attentives à ce problème. L'Autriche est également dans une situation similaire.

Certaines prestations ont dû être réduites. Ainsi, les demandeurs d'asile ne reçoivent plus d'abonnement pour les transports publics, mais 10 tickets par mois. Ils doivent se rendre chez un médecin généraliste avant de consulter un spécialiste et les livres scolaires leur sont fournis en nature au lieu de leur donner de l'argent pour l'achat des livres. Mme la Ministre est d'accord de transmettre le règlement y afférent aux membres de la commission.

Si des quotas doivent être introduits, cette mesure ne concernera pas seulement les demandeurs d'asile mais aussi les sans-abris.

Mme la Ministre ne peut pas comprendre l'attitude de certains habitants de Pétange qui se sont prononcés contre le logement de demandeurs d'asile dans leur commune en disant qu'ils ne peuvent plus laisser jouer leurs enfants dans la rue. Il s'agit de loger des familles avec enfants, aucun danger n'émanant de ces personnes.

3. Adoption de la liste des documents transmis par les institutions européennes entre le 5 et le 11 novembre 2011

La liste des documents est adoptée.

4. Divers

Ce point de l'ordre du jour ne suscite aucune remarque.

Luxembourg, le 9 janvier 2012

La secrétaire,
Rita Brors

Le Président,
Ben Fayot